



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2018
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-huitième session

4-29 juin 2018

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Projet de rapport

Rapporteur : Benjamin Sieberns (Allemagne)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[point 3 c)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

1. À sa 7^e séance, le 6 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) (E/AC.51/2018/5 et E/AC.51/2018/5/Corr.1).
2. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et, avec des représentants d'ONU-Femmes, répondu aux questions posées lors de l'examen du document par le Comité.

Débat

3. Les délégations ont remercié le Bureau des services de contrôle interne pour son précieux rapport et son examen exhaustif et utile, selon lequel les quatre recommandations issues de l'évaluation avaient bien été appliquées. Elles ont par ailleurs loué les efforts qu'ONU-Femmes avait déployés s'agissant de donner suite aux recommandations et, de manière plus générale, la contribution apportée par l'Entité à la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.



4. Une délégation a constaté que le suivi, l'évaluation et l'audit jouaient un rôle important dans les travaux de l'Entité. Une autre a mis en avant la valeur ajoutée apportée par les travaux du Bureau, en particulier la qualité de l'évaluation des programmes et l'utilité des recommandations qui en avaient découlé. Une délégation a noté que 38 % des sondés avaient répondu à l'enquête réalisée par voie électronique auprès d'un échantillon non aléatoire de membres du personnel d'ONU-Femmes et souligné qu'il serait bon, si possible, d'améliorer la participation du personnel.

5. Les délégations ont fait part de leur large soutien à ONU-Femmes, qui jouait un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies s'agissant de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elles l'ont félicité des mesures qu'elle avait prises aux fins de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies, et de coordonner avec eux ses activités, dans le but de faire avancer la réalisation de ces objectifs. À cet égard, une délégation a noté que dans le cadre de ces activités de coopération, les différents partenaires devaient s'en tenir à leur mandat afin d'éviter tous doubles emplois et fournir un appui relevant de leurs domaines de compétences. Un intervenant a insisté sur le rôle important qu'ONU-Femmes jouait pour ce qui était de promouvoir l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans un souci d'égalité des sexes et de faire en sorte que l'ensemble des organismes des Nations Unies veillent, dans le cadre de leurs travaux, à tenir systématiquement compte des droits fondamentaux des femmes et des filles. Il a ajouté qu'ONU-Femmes apportait une valeur ajoutée unique en son genre dans le système des Nations Unies, en ce que son unique but était de promouvoir l'égalité des sexes comme un droit fondamental qui devait être renforcé et concrétisé. Il a été souligné que l'instauration de sociétés inclusives et du développement durable pour tous, sans qu'aucune femme ou fille ne soit laissée de côté, passait nécessairement par la réalisation de l'égalité des sexes.

6. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce qu'il avait été donné suite à la recommandation 2, qui visait à renforcer les synergies entre les activités normatives et opérationnelles de l'Entité. Un intervenant a fait remarquer que si la recommandation avait bien été appliquée, il était souligné dans le rapport qu'ONU-Femmes devrait envisager de nouveaux moyens de renforcer les synergies, qui ne se limiteraient pas à un meilleur partage des informations et à l'exploitation des enseignements tirés de l'expérience. Il a été demandé si la note d'orientation de 2018 sur les notes stratégiques d'ONU-Femmes (ibid., par. 21) pouvait être considérée comme la dernière étape de ce renforcement et s'il restait encore beaucoup à faire.

7. Plusieurs délégations se sont félicitées de la mise en œuvre de la recommandation 3, qui visait à renforcer la communication et la coordination entre le siège d'ONU-Femmes et les bureaux extérieurs. Il a été noté que, si la recommandation avait été appliquée, ONU-Femmes pouvait encore mieux faire, comme certains éléments du rapport et observations d'ONU-Femmes l'indiquaient. Une délégation a souligné qu'un pays avait fait part d'un retour positif au sujet de cette recommandation. Un intervenant a fait remarquer que l'action d'ONU-Femmes s'inscrivait dans un tout, soulignant par exemple la façon dont les travaux des bureaux de pays complétaient ceux du siège, et que, sans ces présences sur le terrain, l'Entité aurait pu ne devenir qu'un centre d'étude glorifié rattaché à la Commission de la condition de la femme.

8. Les délégations ont salué la bonne application de la recommandation 4, qui visait à clarifier les complémentarités entre ONU-Femmes et ses partenaires du système des Nations Unies dans l'exécution de son mandat. L'une d'elle s'est félicitée de ce que, selon le rapport, le nombre de programmes conjoints ayant trait à l'égalité des sexes avait augmenté de 28 % durant la période 2015-2016, et que ce secteur présentait donc la plus forte concentration de programmes communs.

9. Certaines délégations se sont dites satisfaites des présences d'ONU-Femmes sur le terrain, notant les effets positifs des programmes au niveau régional et des synergies entre les bureaux régionaux et les bureaux de pays, et ont encouragé l'Entité à poursuivre son action et renforcer sa présence au niveau national.

10. Plusieurs délégations ont demandé qu'un appui continue d'être apporté à ONU-Femmes, notamment par une dotation suffisante en ressources. Une délégation s'est félicitée du fait, mis en avant dans le rapport, que les ressources d'ONU-Femmes autres que les ressources de base avaient augmenté, passant de 88 millions de dollars en 2011 à 180 millions de dollars en 2017, estimant qu'il fallait s'efforcer de mobiliser davantage de ce type de ressources. Une autre a fait observer qu'ONU-Femmes avait un mandat composite et que toutes les dimensions de ce mandat devaient recevoir l'attention et le financement voulus.

11. Les progrès accomplis par certains pays en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ont été mis en avant. Une délégation s'est félicitée des relations qu'ONU-Femmes entretenait avec les gouvernements et du fait qu'elle les tenait informés de l'évolution de la situation, et a recommandé que l'Entité collabore avec d'autres entités des Nations Unies s'occupant d'égalité des sexes afin de faire de cette préoccupation une question transversale.

Conclusions et recommandations

12. **Le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée générale prenne acte du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes d'ONU-Femmes, et remercié le Bureau d'avoir mené cet examen.**

13. **Le Comité s'est félicité de ce qu'ONU-Femmes avait donné suite aux recommandations du Bureau, ce qui lui avait permis d'améliorer la coordination de ses activités et de mieux s'acquitter de son mandat, y compris au niveau national, à la demande des pays, et de renforcer ainsi les liens entre ses activités normatives et opérationnelles.**

14. **Le Comité a accueilli avec satisfaction les améliorations apportées à la mise en œuvre du cadre normatif aux niveaux régional et national, et le renforcement de la coopération entre le siège et les bureaux extérieurs.**

15. **Le Comité a souligné qu'il importait qu'ONU-Femmes continue de fournir des conseils techniques et un appui aux organismes des Nations Unies afin de les aider à tenir systématiquement compte de la problématique femmes-hommes dans leurs travaux, et qu'elle continue de diriger, coordonner et promouvoir l'application du principe de responsabilité par ces organismes, s'agissant de l'appui qu'ils apportaient aux États Membres, à la demande de ces derniers, en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.**

16. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage ONU-Femmes à continuer de gagner en efficacité, en efficience, en transparence et en responsabilité, afin de toujours mieux s'acquitter de son mandat.**